

Procès-verbal de la session ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Simon, tenue à la salle Ernest-Lepage, lundi le 4 avril 2016, à 19h30, sont présents :

M. Pierre M. Barre	M. Raymond Lavoie
M. Mario Riou	M. Éric Bérubé
Mme Jacqueline D'Astous	Mme Guylaine Gagnon

Tous conseillers membres du susdit Conseil formant quorum. M. Wilfrid Lepage, maire et M. Cédric Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier sont également présents, ainsi qu'une douzaine de citoyens.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Après le mot d'ouverture, le directeur général et secrétaire-trésorier est invité à débiter avec la lecture de l'ordre du jour.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

16-R-54 Il est proposé par M. Raymond Lavoie, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

16-R-55 Il est proposé par M. Pierre M. Barre, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le procès-verbal du 7 mars 2016 tel que rédigé.

4. APPROBATION DES COMPTES DU MOIS ET DÉPÔT DU RAPPORT

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la compilation du certificat de disponibilité de crédit couvrant la période du 1er mars au 31 mars 2016.

16-R-56 Il y a lecture de la compilation du certificat de disponibilité de crédit. Il est proposé par M. Pierre M. Barre, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les comptes du mois au montant de 55 029,30 \$, chèques 3724 à 3746 et paiements électroniques à la Caisse Desjardins de l'Héritage des Basques concernant les salaires et les factures pour la période visée.

5. CORRESPONDANCES

UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-SAINT-LAURENT – Adhésion 2016-2017

19-R-57 Il est proposé par M. Éric Bérubé, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers, que la municipalité adhère à l'Unité régionale de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent pour la période 2016-2017 au montant de 75 \$.

COMMISSION SCOLAIRE DU FLEUVE-ET-DES-LACS – Contrat de location pour la bibliothèque de Saint-Simon

16-R-58 Il est proposé par M. Raymond Lavoie, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur-général pour la signature du renouvellement du bail de la bibliothèque avec la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs au coût de 346 \$ pour la période du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017.

6. DIRECTION GÉNÉRALE

6.1 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC - Adhésion

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Simon a embauché un nouveau directeur général, M. Cédric Gagnon en février 2016 ;

Attendu que le contrat de travail de M. Gagnon spécifie l'adhésion à l'Association des directeurs généraux du Québec et ce, à chaque année ;

ATTENDU QUE le montant total de l'adhésion s'élève à environ 726 \$ pour l'année 2016 et que ce montant est réparti entre l'adhésion formelle de 432 \$ et de 294 \$ pour l'assurance juridique ;

16-R-59 Il est proposé par Mme Jacqueline D'Astous, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec de M. Cédric Gagnon, directeur général de la municipalité, au montant total de 726 \$.

7. PROTECTION INCENDIE

7.1 POMPIER VOLONTAIRE – Achat de bottes

16-R-60 Il est proposé par M. Mario Riou, pro-maire, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer pour l'achat de nouvelles bottes, pour un pompier volontaire, au montant d'environ 189 \$ plus taxes et transport, afin de remplacer celles qui sont désuètes et non-conformes.

8. AFFAIRES JURIDIQUES

8.1 ACCEPTATION DU BORNAGE DE LA RUE GAUDREAU

ATTENDU QU'UN litige existe entre M. Jean Rouleau, possédant la propriété située au 7 rue Gaudreau à Saint-Simon et décrite comme étant le lot 4 336 880, et la Municipalité de Saint-Simon, possédant les lots 4 558 502 (rue Gaudreau) et 4 588 569 (terrain municipal) ;

ATTENDU QUE le rapport d'expertise produit par M. Laval Ouellet, arpenteur-géomètre (minute no. 5067), propose des limites touchant les immobilisations de la municipalité pour les lots 4 558 502 (rue Gaudreau), 4 588 569 (terrain municipal) ainsi que pour le lot 4 336 880 (propriété de M. Rouleau) ;

ATTENDU QUE les deux (2) parties, après discussion, sont d'accord avec les limites proposées par le rapport d'expertise ainsi que des effets futurs de celles-ci en matière de déneigement et d'accès au poteau de drainage de la municipalité ;

16-R-61 Il est proposé par M. Pierre M. Barre, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter, tel que proposé par le rapport d'expertise produit par M. Laval Ouellet, arpenteur-géomètre (minute no. 5067), les limites pour les lots de la municipalité 4 558 502 (rue Gaudreau), 4 588 505 (rue de l'Église) ainsi que le 4 588 569 (terrain municipal).

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1 EMPLOYÉ MUNICIPAL- Embauche

16-R-62 Il est proposé par M. Mario Riou, pro-maire, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche d'un employé municipal pour la période estivale. Ce dernier se verra offrir un emploi à temps plein déterminé, en remplacement

de l'employé municipal actuel, qui est en arrêt de travail. La durée de l'emploi sera déterminée en fonction des besoins de la municipalité.

9.2 OUVERTURE DES CHEMINS NON OUVERTS L'HIVER

16-R-63

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander des soumissions par invitation. La liste des entrepreneurs ainsi que les membres du comité de sélection seront choisis pendant une séance de travail. L'ouverture des soumissions se déroulera le 18 avril 2016, à 13h00. Le déneigement devra être fait pour que les routes soient praticables le 1^{er} mai 2016.

10. URBANISME

10.1 PROJET DE FERME TOURISTIQUE

ATTENDU QUE le demandeur Monsieur Maxime Wilson désire faire l'usage d'une ferme touristique soit la visite à des fins pédagogique et touristique de sa ferme comportant différents animaux de basse-cour aux touristes, écoles, camps de jour et autre sur les lots 4 337 147, 4 337 041 et 4 337 148 situé au 1^{er} rang de la Municipalité de Saint-Simon.

ATTENDU QU'une demande pour utilisation autre qu'agricole soit pour l'ajout de l'usage récréatif (touristique) à l'usage agricole doit obtenir la résolution d'appui nécessaire à son analyse par la *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)*.

ATTENDU QUE la municipalité doit fournir une résolution de recommandation motivée par les critères d'évaluation de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

ATTENDU QUE le potentiel des sols des lots visés est majoritairement situé autour de la classe 2 et 3.

ATTENDU QU'il y a des possibilités d'agriculture sur ce site et que celui-ci a toujours été utilisé à des fins agricoles (élevage d'animaux) et résidentielles. De plus, la propriété offre une superficie de 953 080m² presque toute boisée.

ATTENDU QUE cette demande d'autorisation n'aura aucune conséquence négative sur les activités agricoles et sur le développement des activités agricoles du territoire de la municipalité puisque l'usage premier sera l'élevage d'animaux donc un usage agricole joint à l'usage récréatif afin de faire connaître l'agriculture, de sensibiliser les gens sur l'agriculture et de divertir ceux-ci à partir de la pratique de l'agriculture.

ATTENDU QUE cette demande d'autorisation n'aura aucun effet négatif sur le potentiel agricole des lots puisque la portion visée était et sera utilisée à des fins agricoles soit d'élevage d'animaux.

ATTENDU QU'il y a présence d'un puits d'eau existant soit celui du demandeur en bordure du pâturage des animaux, il faudra que les activités agricoles respectent les distances demandées au *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC) afin d'éviter la contamination de l'eau par le fumier ou les pesticides.

ATTENDU QUE la demande permettra à une installation agricole de fonctionner à nouveau en plus d'offrir une activité unique sur le territoire de la Municipalité de Saint-Simon.

ATTENDU QUE suite aux calculs des distances séparatrices en vertu du *Règlement de contrôle intérimaire numéro 163 de la MRC Les Basques* soit le copier/coller de la *Directive sur les odeurs causées par les déjections animales provenant d'activités agricoles*, mais avec un paramètre de plus, le projet est conforme.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Simon est une des municipalités dévitalisées de la MRC des Basques, l'autorisation de cette demande aura comme impact de revitaliser la municipalité en permettant l'ouverture d'un nouvel attrait touristique.

16-R-64

Il est proposé par M. Raymond Lavoie, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Saint-Simon appuie l'utilisation d'une ferme touristique sur les lots 4 337 147, 4 337 041 et 4 337 148 situés dans le 1^{er} rang de la Municipalité de Saint-Simon.

11. ENVIRONNEMENT

12. LOISIRS ET CULTURES

12.1 RÉSEAU BIBLIO DU BAS-SAINT-LAURENT – Nomination du représentant et du responsable

16-R-65 Il est proposé par M. Raymond Lavoie, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Pierre M. Barre représentant de la municipalité et Mme France Beauchesne, responsable de la bibliothèque, auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent.

La présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant et d'un responsable auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent.

12.2 RÉSEAU BIBLIO DU BAS-SAINT-LAURENT – Autorisation de déplacement

16-R-66 Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le déplacement de M. Pierre M. Barre, représentant de la municipalité et Mme France Beauchesne, responsable de la bibliothèque auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent, pour l'assemblée générale annuelle qui se déroulera le 28 mai 2016. Les frais de déplacement seront remboursés en conséquence.

13. DÉVELOPPEMENT

13.1 COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT – Transfert de fonds

16-R-67 Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser un transfert de fonds de l'ordre de 2 000 \$ du compte de la municipalité à celui du Comité de développement de Saint-Simon, étant donné que lesdits fonds avaient antérieurement été déposés dans le compte de la municipalité.

14. Finances

14.1 DIRECTION GÉNÉRALE – Demande de carte de crédit.

16-R-68 Il est proposé par Mme Jacqueline D'Astous, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur-général, secrétaire-trésorier à faire une demande de carte de crédit pour les opérations courantes de délégations de pouvoir de la municipalité.

14.2 VENTE POUR TAXES : Avis de vente pour défaut de paiement

Il reste une propriété en vente pour taxes à la municipalité de Saint-Simon.

MORNEAU ROLAND	281, Route 132	Lot 4 336 262
	Montant dû	4 224,86 \$

L'immeuble sera vendu à l'enchère publique, selon les dispositions du *Code municipal*, au bureau de la MRC des Basques, le 9 juin 2016 à 10h00, pour satisfaire aux taxes municipales et scolaires impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

L'immeuble acquis dans le cadre de la vente pour taxes sera assujéti à un droit de retrait pendant une période d'un (1) an suivant la date d'adjudication (art. 1057 et ss. du *Code municipal*).

Il sera vendu avec bâtisses construites, circonstances et dépendances, s'il y a lieu, sujet à toutes servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant l'affecter.

Le prix d'adjudication de l'immeuble sera payable immédiatement en monnaie légale ou par chèque visé.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS ET VARIA

15.1 QUESTION – Copie du certificat de disponibilité de crédit

Un citoyen demande s'il est possible de fournir aux gens assistant à la séance régulière du Conseil municipal, une copie papier du certificat de disponibilité de crédit et ce, au début de celle-ci. Cela faciliterait le suivi des items lors de la lecture dudit document.

16-R-69

Il est proposé par Mme Jacqueline D'Astous, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur-général, secrétaire-trésorier à faire des copies en format papier du certificat de disponibilité de crédit et de les rendre disponibles aux citoyens lors des séances régulières du Conseil municipal.

16. LEVÉE DE LA RÉUNION

16-R-70

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Mario Riou, pro-maire, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la réunion.

Signé : *Wilfrid Lepage, maire*

Cédric Gagnon, directeur général